

**RÉPONSE DU COMITÉ EXÉCUTIF
AU RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA MISE EN VALEUR
DU TERRITOIRE, L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET LE TRANSPORT COLLECTIF SUR LE BILAN 2006-
2007 DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'URBANISME**

Mise en contexte

La commission permanente du conseil municipal sur la mise en valeur du territoire, l'aménagement urbain et le transport collectif a procédé, le 16 octobre 2007, à l'étude publique sur le bilan 2006-2007 de la mise en œuvre du plan d'urbanisme, tel que prévu au programme d'activités adopté par le conseil municipal à sa séance du 26 février 2007 (CM07 0066). Elle a adopté ses recommandations le 8 novembre 2007. Par la suite, le rapport a été déposé à la séance du conseil municipal du 26 novembre 2007 et le comité exécutif en fût saisi à sa séance du 11 décembre 2007.

Lors de l'étude publique, les citoyens et les organismes étaient invités à intervenir et à déposer un mémoire sur le bilan à l'étude. Deux intervenants se sont adressés à la commission et celle-ci a reçu un mémoire. À la suite de l'analyse des commentaires et du mémoire, la commission a formulé treize recommandations.

Recommandations et suivi

R-1 :

Que le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine réalise une étude du potentiel de développement en hauteur des édicules du métro pour maximiser l'utilisation de l'espace et l'achalandage, dans l'esprit du développement de noyaux urbains autour de pôles de transports collectifs, communément appelé TOD (Transit Oriented Development).

À la suite de l'adoption du Plan d'urbanisme, la Ville a procédé à une évaluation du potentiel de développement immobilier des terrains de propriété publique situés en surface des stations de métro afin d'identifier les sites qui pourraient avantageusement être construits.

Tel qu'exprimé dans la présente recommandation, la Ville, en collaboration avec la Société de transport de Montréal (STM), étudie aussi les modalités de mise en valeur des droits aériens de certaines stations de métro.

Par ailleurs, un portrait précis des terrains vacants et des sites sous-utilisés à la périphérie des stations de métro et des gares a permis de cibler et de caractériser les secteurs présentant un important potentiel de mise en valeur.

R-2 :

Réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente du conseil municipal sur la mise en valeur du territoire, l'aménagement urbain et le transport collectif sur le bilan 2006-2007 de la mise en œuvre du plan d'urbanisme.

Que le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine (SMVTP) utilise, pour désigner les secteurs de planification détaillée dans le bilan, la même numérotation que dans le Plan d'urbanisme et que l'on indique les arrondissements touchés.

Dès la prochaine publication du bilan de la mise en œuvre du Plan d'urbanisme, le SMVTP mettra en application cette recommandation et ce, de façon intégrale.

R-3 :

Que le territoire ciblé par le programme particulier d'urbanisme (PPU) dans le quartier des spectacles s'étende vers l'est pour relier le Quartier latin.

Tel que souligné lors de l'étude publique du bilan 2006-2007, le Plan d'urbanisme identifie les territoires pour lesquels la Ville entend mener un exercice de planification détaillée. Parmi ceux-ci, on retrouve l'ensemble du Quartier des spectacles. Considérant les nombreux enjeux, notamment urbanistiques, caractérisant les abords de la Place des Arts, la Ville a choisi, lors de cette première étape, de concentrer ses efforts sur ce sous-secteur. Conformément à son engagement pris lors de l'adoption du Plan d'urbanisme, la Ville poursuivra ensuite la planification de ce territoire névralgique pour le développement et le rayonnement de Montréal.

R-4 :

Que le projet de raccordement des boulevards Toupin et Cavendish, que préconise le Plan d'urbanisme et le Plan de transport, soit révisé en prolongeant le boulevard Cavendish vers le boulevard Henri-Bourassa, mais non pas dans l'axe de Toupin, afin de protéger la quiétude de ses résidents.

Comme l'indique le bilan 2006-2007, le prolongement du boulevard Cavendish jusqu'au boulevard Henri-Bourassa doit permettre de faciliter la circulation dans ce secteur ayant connu un développement industriel et résidentiel de grande envergure au cours des dernières années.

En novembre 2007, une configuration a été retenue pour le prolongement vers le nord du boulevard Cavendish. Cette nouvelle configuration n'entraînera pas de raccordement entre les boulevards Cavendish et Toupin et permettra la mise en oeuvre d'une série de mesures ayant pour effet de réduire la circulation dans les secteurs résidentiels adjacents.

Parmi ces mesures, il a été convenu de réduire la largeur de la chaussée au sud du boulevard Henri-Bourassa pour la faire passer de six à quatre voies de circulation sans possibilité de stationnement en rive et d'y ajouter une piste cyclable. Il est également

proposé d'imposer sur le boulevard Cavendish, en direction nord, à l'intersection du boulevard Henri-Bourassa, un virage à droite empêchant les véhicules de poursuivre leur itinéraire vers le nord sur le boulevard Toupin.

Le fait d'interdire les mouvements en direction sud à partir du boulevard Toupin à l'aide d'une signalisation appropriée contribuera aussi à limiter la circulation dans le secteur. De même, l'interdiction d'un virage à gauche en provenance de l'est sur les boulevards Gouin et Jean-Bourdon dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville permettra d'assurer un contrôle efficace de la circulation.

Afin de bonifier l'itinéraire des axes Laurentien, Henri-Bourassa et Cavendish ainsi que de permettre une meilleure fluidité de déplacement, il est prévu d'améliorer les feux aux carrefours Laurentien-Keller et Laurentien–Henri-Bourassa. Pour favoriser la quiétude des résidents, des mesures de modération de la circulation sur le boulevard Toupin seront également mises en œuvre.

R-5 :

Que le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine élabore, en 2008, des mesures incitatives en matière d'aménagement écologique, tel que préconisé dans le Plan d'urbanisme, que l'on pense par exemple aux toitures végétales et aux stationnements verts; que la Ville donne l'exemple avec les bâtiments municipaux et qu'un rapport sur la mise en œuvre de ces mesures soit intégré au bilan du Plan d'urbanisme.

Dans une perspective de développement durable, la Ville encourage une architecture écologique. À cet égard, le bilan 2006-2007 comprend une série de renseignements sur cet important aspect :

« [...] le Plan d'urbanisme préconise d'élaborer et de mettre en œuvre des mesures incitatives visant l'application de techniques novatrices en matière d'architecture écologique tel que l'aménagement de toitures végétales. Ces aménagements forment l'un des divers moyens encouragés par la Ville afin, notamment, de s'adapter aux effets des changements climatiques et d'améliorer la qualité de l'air.

En 2006, la Ville a retenu les services de la Chaire de recherche et d'intervention Éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi afin de l'appuyer dans l'élaboration d'un plan d'action visant à favoriser l'implantation des toitures végétales sur le territoire. [...]

Enfin, en 2006, l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce a réalisé l'aménagement du premier toit vert municipal sur l'édifice de la maison de la culture et de la bibliothèque Côte-des-Neiges. Ce projet, inauguré en juin 2007, inclut également le développement d'un volet didactique visant à informer et à sensibiliser la population à cette technique novatrice de l'architecture écologique. Le financement de ce projet est

assuré par la Ville, en partenariat avec la Société de verdissement du Montréal métropolitain.»

De façon plus spécifique, la Ville fait également un suivi du toit végétal aménagé au Complexe environnemental de Saint-Michel en collaboration avec la TOHU. Au terme de cet exercice, elle diffusera les résultats qui auront été obtenus.

Enfin, il apparaît primordial de souligner que l'architecture écologique se retrouve au sein des discussions entre la Ville et le gouvernement du Québec. De fait, l'Administration municipale souhaite notamment obtenir certains pouvoirs en matière d'urbanisme et ce, par le biais d'une modification à la *Charte de la Ville*. Contrairement à la situation qui prévaut actuellement, la Ville pourrait être en mesure d'exiger, de la part de certains promoteurs immobiliers, la réalisation de toitures végétales ou la mise en œuvre d'autres mesures issues de l'aménagement écologique.

R-6 :

Qu'une liste des projets impliquant des modifications au Plan d'urbanisme, approuvés par le Conseil municipal, soit intégrée au bilan annuel de sa mise en œuvre.

Dès la prochaine publication du bilan de la mise en œuvre du Plan d'urbanisme, le SMVTP mettra en application cette recommandation.

R-7 :

Que la section du bilan consacrée aux projets majeurs soit présentée non pas comme une vitrine exclusive du Plan Imaginer Réaliser Montréal 2025, mais bien pour faire valoir la mise en application des orientations et objectifs du Plan d'urbanisme.

La Ville tient à reconnaître l'apport considérable des nouveaux projets de développement à l'essor de Montréal. À cet effet, la Ville soutient la réalisation de ces projets et souligne que leur contribution s'étend également à la mise en œuvre du Plan d'urbanisme. Conséquemment, le bilan 2006-2007 propose une description de quelques projets majeurs démontrant leur exemplarité quant à la mise en application des orientations et des objectifs du Plan.

Le choix des projets majeurs présentés dans le bilan a été réalisé en évaluant exclusivement ce caractère exemplaire à l'égard des orientations et des objectifs du Plan d'urbanisme. Toutefois, il est intéressant de noter que les cinq projets sélectionnés dans le bilan 2006-2007 font également partie du Plan Imaginer Réaliser Montréal 2025 de la Ville.

De façon à tenir compte de la présente recommandation, le SMVTP s'assurera que les prochaines moutures du bilan de la mise en œuvre du Plan d'urbanisme soient plus claires sur cet aspect.

R-8 :

Que le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine procède, dans la mesure du possible, à l'extraction de données pour faire en sorte que les indicateurs de suivi présentés dans le bilan reflètent les statistiques de la ville de Montréal et non pas uniquement de l'agglomération.

Dès la prochaine publication du bilan de la mise en œuvre du Plan d'urbanisme, le SMVTP mettra en application cette recommandation.

R-9 :

Que l'indicateur sur le transport des marchandises ne se limite pas au nombre de conteneurs et au poids des marchandises manutentionnées au port de Montréal, mais qu'il englobe d'autres données permettant de fournir un portrait plus complet du transport de marchandises sur le territoire de la ville.

À travers le bilan de la mise en œuvre du Plan d'urbanisme, la Ville souhaite toujours offrir un portrait fidèle des tendances sociales, économiques et environnementales caractérisant le développement du territoire montréalais. De cette façon, le bilan 2006-2007 comprend la présentation et l'analyse de 10 indicateurs, dont 3 y figurent pour la première fois, ainsi qu'un nouveau tableau de bord. Au total, ce sont maintenant plus de 40 variables qui font l'objet d'un suivi annuel.

Considérant que la Ville souhaite offrir un portrait détaillé de la situation, le bilan 2006-2007 précise que cette mouture pourrait encore être bonifiée par l'ajout ou l'ajustement de certains indicateurs. À cet égard, l'idée d'améliorer l'indicateur portant sur le transport des marchandises (indicateur 10) mérite certainement d'être considérée lors de l'élaboration du prochain bilan de la mise en œuvre du Plan d'urbanisme.

R-10 :

Que l'indicateur sur les voies cyclables ne se traduise pas uniquement en kilomètres, mais qu'il permette d'identifier les catégories de voies cyclables et les coûts de réalisation.

Comme il est précisé dans le suivi de la recommandation précédente, la Ville est ouverte à l'idée de bonifier le bilan de la mise en œuvre de son Plan d'urbanisme par l'ajout ou l'ajustement des indicateurs qui y sont présentés. De cette façon, la Ville profitera de l'élaboration du prochain bilan pour évaluer les ajustements pouvant être apportés à l'indicateur 9 portant sur les voies cyclables.

R-11 :

Que le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine intègre au tableau de bord sur le logement, les retombées de la Stratégie d'inclusion.

Depuis la publication du bilan 2005-2006, on y retrouve un indicateur (indicateur 3 dans le bilan 2006-2007) fournissant des détails sur la construction de nouveaux logements abordables. Cet indicateur permet notamment de faire le suivi de l'atteinte de l'objectif commun du Plan d'urbanisme et de la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels, soit d'assurer qu'une proportion de 30 % des nouveaux logements construits à Montréal soient abordables.

Comme le mentionne la Stratégie d'inclusion, les logements abordables comprennent, d'une part, les logements sociaux et communautaires et, d'autre part, les logements abordables d'initiative privée. La Ville propose ainsi une cible de 15 % pour chacun de ces types.

À l'égard de cet indicateur, la publication du bilan 2006-2007 représentait une exception puisqu'elle coïncidait avec la publication du rapport sur l'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie d'inclusion. Considérant que ce rapport se veut exhaustif quant aux retombées de la Stratégie d'inclusion, le SMVTP réfère le lecteur à ce rapport.

En ce sens, le prochain bilan de la mise en œuvre du Plan devrait comprendre un bref résumé des retombées de cette importante Stratégie et ce, au sein de l'indicateur 3 qui porte sur les nouveaux logements sociaux, communautaires et abordables.

R-12

Que le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine intègre au tableau de bord sur l'environnement, les volumes de matières recyclables ramassées et traitées.

Dès la prochaine publication du bilan de la mise en œuvre du Plan d'urbanisme, le SMVTP mettra en application cette recommandation.

R-13

Que le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine intègre au tableau de bord sur l'environnement des données sur les gaz à effet de serre produits sur tout le territoire de l'agglomération.

Tel que précisé dans le suivi des recommandations 9 et 10 du rapport de la commission, l'élaboration du prochain bilan de la mise en œuvre du Plan d'urbanisme permettra d'évaluer les nouvelles opportunités pour l'ajout ou l'ajustement des indicateurs de suivi. Puisqu'il en est de même pour les données figurant dans le tableau

Réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente du conseil municipal sur la mise en valeur du territoire, l'aménagement urbain et le transport collectif sur le bilan 2006-2007 de la mise en œuvre du plan d'urbanisme.

de bord, le SMVTP pourra, à cette occasion, explorer les diverses possibilités quant à la publication des niveaux d'émissions de gaz à effet de serre.

En conclusion

Le comité exécutif désire remercier la commission permanente du conseil municipal sur la mise en valeur du territoire, l'aménagement urbain et le transport collectif pour son rapport et ses recommandations.